

« La maison s'éleva. Aussitôt achevée, elle se trouva pleine.

Tels furent les débuts de cette œuvre que Dieu s'est plu à bénir, et qui compte aujourd'hui, dans les cinq parties du monde, 266 asiles de vieillards, grands comme des hôpitaux, et abritant 40,000 vieillards.

Cette humble et héroïque fondatrice a rendu son âme à Dieu, au milieu des prières de ses filles, à la Tour Saint-Joseph, maison-mère de la Congrégation.

Institutrices non diplômées

On lit dans la dernière circulaire au Clergé, de Sa Grandeur Mgr le Coadjuteur de S. E. le cardinal Taschereau :

« Il y a tout lieu d'espérer que les jeunes filles pourront, à l'avenir, subir, à l'âge de seize ans, l'examen requis pour obtenir un diplôme et la faculté d'enseigner. Si les vœux du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique sont exaucés, la loi sera modifiée en ce sens à la prochaine session du Parlement provincial. Cette mesure nous permettra d'avoir partout ou presque partout des institutrices munies de brevets de capacité.

« ExhorteZ fortement les jeunes personnes qui enseignent sans diplôme ou qui étudient dans les académies et les écoles modèles, à se préparer sans retard à subir les examens exigés par la loi. Les autorisations pour engager des maîtresses d'écoles non-diplômées ne s'accorderont désormais que dans des cas exceptionnels et urgents et sur la recommandation de l'inspecteur d'écoles du district.

« Il est extrêmement important que les écoles soient bonnes et même excellentes à tous égards ; mais elles ne le seront réellement que lorsque les institutrices et instituteurs joindront au grand esprit religieux et au dévouement admirable qui les distinguent déjà une instruction variée, raisonnée, solide, et surtout les connaissances pédagogiques indispensables dans la carrière de l'enseignement.

« Ce n'est pas le livre qui doit enseigner, comme on le croit trop souvent, c'est le maître. Les bons livres, les livres bien faits sont utiles sans doute, mais les bons maîtres le sont mille fois davantage. Travaillez donc à faire engager dans toutes les écoles de vos paroisses des maîtres et des maîtresses capables, bien formés, et à leur faire donner un salaire plus convenable que par le passé ; s'ils donnent des preuves de zèle, de talent et d'aptitudes, s'ils réussissent bien, qu'on les garde à tout prix et qu'on n'aille pas, pour épargner quelques dollars, leur substituer des